



Syndicat de
l'enseignement
de la Mauricie

INFO-SEM

Mot du président

L'année scolaire vient à peine de commencer que déjà plusieurs défis se dressent devant nous. Le gouvernement en place ne nous facilite pas la tâche. C'est donc dans cette conjoncture que nous vous proposons la première édition de notre journal syndical : INFO-SEM. Ce dernier s'inscrit dans une démarche plus large voulant améliorer les communications du SEM vers les écoles et les centres. Par le fait même, nous espérons susciter des discussions dans nos milieux, afin de dégager une plus grande cohérence dans nos actions.

L'idée du journal germe depuis quelques années dans nos projets, et nous sommes particulièrement heureux de vous l'offrir en ces temps d'incertitude. Les décisions gouvernementales nous poussent vers une plus grande réactivité face aux événements, souvent peu prévisibles, qui impactent notre quotidien. L'exemple des plafonds d'ETC en est un éloquent. Nous sommes face à un gouvernement qui s'implique dans des décisions beaucoup trop loin de lui. Ce faisant, il demande aux différents milieux de se réajuster rapidement, trop rapidement. Avec ce nouvel outil, nous espérons transmettre une plus

grande quantité de renseignements utiles, mais aussi vous soutenir dans les moments plus difficiles en proposant des pistes de solution à certaines problématiques. Et comme notre but reste de répondre à vos besoins, c'est avec plaisir que nous accueillerons vos suggestions de sujets à traiter. La fréquence de parution variera selon les besoins et les sujets à aborder. Bien entendu, soyez assuré qu'entre chaque parution, le SEM travaillera sans relâche à protéger vos droits et à améliorer vos conditions de travail, trop souvent mises à mal ces temps-ci. Bonne lecture!

L'équipe du SEM souhaite être plus connectée avec ses membres. Aidez-nous à être plus visibles en commentant et partageant nos publications.

Suivez-nous sur Facebook et sur notre site WEB



Sur la photo: Martin Veillette, conseiller, Claudette Garceau, adjointe administrative, Karine Mélançon, agente de bureau, Patrick Deschênes, Président.

PARLONS DE DÉMOCRATIE AVEC LE GOUVERNEMENT.

L'agenda législatif du gouvernement semble hyperactif depuis quelque temps. C'est avec cet outil que le premier ministre et son équipe ont choisi de s'attaquer à plusieurs de nos acquis. Pourtant, nous sommes à la sortie d'une négociation qui s'est conclue par une entente. Force est de constater que ce gouvernement emprunte le chemin de la confrontation pour arriver à ces fins. Les nouvelles lois et celles à venir risquent d'affecter le pouvoir des syndicats de se poser en contre-pouvoir. Ce qui veut dire de permettre aux décideurs d'imposer leur vision des choses, trop souvent au détriment de certains groupes.

L'éducation en fait partie. Prenons l'exemple des codes d'éthiques. L'idée de base est louable, mais le gouvernement l'instrumentalise pour limiter notre liberté d'expression. Il utilise la même rhétorique dans son approche face à la démocratie syndicale. En utilisant quelques exemples isolés, le gouvernement prétend qu'il protège les syndiqués de leur propre syndicat en imposant des règles qui, normalement, sont votées dans nos assemblées générales. Chaque organisation syndicale possède des statuts et règlements votés par ses membres. Pourquoi un gouvernement qui n'est pas élu avec la majorité de la population dicterait-il les règles aux syndicats qui consultent directement leurs membres pour se gouverner?



C'est aussi en se présentant comme le protecteur des syndiqués qu'il veut rendre une partie des cotisations syndicales optionnelles, mais la réelle intention est toujours de museler les syndicats qui se présentent comme un rempart lorsqu'il y a des dérives autoritaires. Sommes-nous en présence d'une telle dérive? La question se pose. En démocratie, lorsque tous les sondages nous annoncent une défaite cuisante aux prochaines élections, est-il légitime pour un gouvernement d'effectuer des changements aussi majeurs sans écouter les partis d'opposition? Il serait peut-être bon que le gouvernement fasse un peu d'introspection avant de nous parler de démocratie. Nous allons le lui rappeler lors de la grande manifestation du 29 novembre!

MOBILISATION POUR DÉNONCER LES BAVURES ANTISYNDICALES



Le 29 novembre prochain, une grande mobilisation s'organise pour dénoncer la dérive du gouvernement avec ses lois antisyndicales qu'il impose unilatéralement! Participer en grand nombre!

Quand: 29 novembre. 13H30

Où: Montréal, Rassemblement à la Place du Canada, marche jusqu'au bureau de François Legault.

Comment: Départ en autobus à 10h15 au Cégep de Shawinigan.

Boîte à lunch incluse!

Inscris-toi; <https://lacsq.limesurvey.net/758723?lang=fr>

Il faut sélectionner la région; coeur du Québec.

Au plaisir de vous voir!

Assurance collective 2026

Chaque année, La CSQ doit renégocier et statuer sur les augmentations des assurances qui s'ajustent en fonction des coûts réels et des demandes de remboursement. Depuis quelques années, nous avons un plafond pour l'assurance salaire longue durée, ce qui a permis de stabiliser l'augmentation. Toutefois, pour l'année 2026 l'augmentation prévue était de 22 %. Avec les sommes accumulées, la CSQ a décidé de réduire cette augmentation de façon à ce qu'elle ne dépasse pas 15%. Voici les augmentations prévues pour 2026.

- En assurance vie = statu quo
- En assurance salaire longue durée = 15 %
- En assurance maladie = 3,6 %
- En assurance soins dentaires = 2,7 %

À noter que cette hausse a été négociée, car elle aurait été plus élevée pour différentes raisons. Notamment, avec l'augmentation du coût des médicaments et de leur consommation qui est toujours en forte hausse parmi les membres. De simples gestes permettent de réduire considérablement les coûts. Par exemple, vous pouvez demander une ordonnance sur une plus longue durée. En effet, lorsque vous demandez les médicaments pour trois mois plutôt qu'un, vous sauvez sur les frais du pharmacien qui gère les ordonnances. De plus, demander le médicament générique plutôt que la marque populaire est une autre bonne façon de diminuer les coûts. Avec ces simples gestes, chacun contribue à garder une assurance plus abordable.

Insertion professionnelle

Que vous soyez en début de carrière, NLQ, ou étudiant enseignant voici quelques points importants qui pourraient vous concerner.

Lorsque vous commencez, un programme de mentorat avec un enseignant mentor de votre école est prévu. Ce programme est conventionné et est accompagné de libération. De plus, les services d'aide à la classe doivent normalement être attribués aux enseignants en insertion professionnelle ou en aide aux classes à défis particuliers.

En début de carrière, il est primordial de fournir tous vos papiers, (relevés de notes, diplômes, brevet, etc.) dans les plus brefs délais.

Même ceux que vous considérez comme moins pertinent. Ensuite, une évaluation sera faite par le CSS. Cependant, il y a des délais à respecter. Il est très important de vérifier cette évaluation. Si vous n'êtes pas certain que l'évaluation est bonne, appelez-nous rapidement.

Il faut également signer la carte de membre du SEM. Vous la retrouverez sur notre site web. Vous devez l'acheminer au bureau du SEM et elle doit être accompagnée d'un 5 \$. Si ce n'est pas déjà fait, informez-vous à votre délégué.

Saviez-vous qu'en obtenant un contrat, vous bénéficiez automatiquement du régime d'assurance maladie de BENEVA? De plus, vous bénéficiez automatiquement de 50 jours assurables suivant la fin du contrat. Ces 50 jours vous seront facturés soit en retenue sur la paie à votre prochain contrat, soit par une facture à la fin des 50 jours. À noter que vous pouvez vous désister de l'assurance si vous avez une assurance privée avec votre conjoint(e).

N'hésitez pas à nous appeler pour plus de renseignements. Bienvenue à vous!

Remplir un rapport d'incident, une paperasse inutile ou un levier de protection?

Saviez-vous que les réclamations à la CNESST au niveau psychologique sont souvent refusées faute de preuve? Lorsque vous croyez être victime de violence psychologique, d'incivilité ou de harcèlement de la part d'un élève, d'un parent ou de membre du personnel, il s'avère important de remplir un rapport d'évènement pour au moins laisser une trace. À la suite du rapport, un retour avec la direction est nécessaire. Des mesures devront être mises en place pour éviter que cela se reproduise. En remplissant les rapports, cela permet au comité SST de faire la lumière sur les différentes problématiques

qui surviennent et ainsi intervenir plus rapidement avant que la situation devienne insupportable. De plus, chaque rapport peut s'avérer une preuve utile, pour démontrer en cas de réclamation à la CNESST que vous êtes bel et bien victime de lésions psychologiques liées au travail. Sans rapport d'incident consigné, la preuve est plus difficile à démontrer. Vous pouvez remplir un rapport même lorsque c'est de la violence verbale ou que ça vous semble anodin sur le coup ou encore lorsque vous avez esquivé le coup et qu'il n'y a pas de séquelles apparentes.

Vous pouvez même remplir un rapport lorsque vous êtes témoin d'un événement qui pourrait vous ébranler. Il est très difficile de faire la preuve de lésion psychologique à la CNESST, mais le rapport est un allié. Pour vous aider, nous avons élaboré une grille de compilation de la violence, elle ne remplace pas le rapport, mais permet de garder une trace et vous aide lorsque vous êtes pressé. Cette grille se retrouve sur notre site internet.

Au niveau physique, il faut remplir le rapport même lorsqu'il n'y a aucune séquelle et s'il y en a, il faut consulter un médecin rapidement. On pourrait ne rien sentir sur le coup, mais bien plus tard et à ce moment le rapport sera précieux. Autrement, vous ne pourrez pas bénéficier des indemnités de la CNESST soit pour de la réhabilitation ou autre. Lorsque vous consultez un médecin, assurez-vous que ce dernier inscrit les éléments suivants sur le billet; une date, un diagnostic clair et s'il y a lieu le temps d'arrêt de travail.



Nous joindre: 819 538-3325

Patrick Deschênes, Président: pdeschenes@semauricie.ca

Martin Veillette, Conseiller: mveillette@semauricie.ca